



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cycles

Question écrite n° 89642

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur l'aménagement de pistes cyclables en milieu urbain ou péri-urbain. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position et ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie est tout à fait favorable au développement des pistes cyclables en milieu urbain et périurbain. À de très rares exceptions près, l'aménagement de la voirie en agglomération est du ressort des mairies ou des établissements publics de coopération intercommunale. C'est pour leur simplifier la tâche que des mesures réglementaires destinées à faciliter la mise en œuvre et la signalisation d'aménagements favorables à la pratique du vélo ont été et seront prises dans le plan d'action pour les mobilités actives.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89642

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 octobre 2015](#), page 7526

Réponse publiée au JO le : [1er décembre 2015](#), page 9750